

**Département de la Somme**  
**République Française : Comune de FAVIERES**

**Conseil Municipal: SEANCE DU 05 FEVERIER 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février, l'assemblée régulièrement convoquée le 1er Février 2024, s'est réunie à 19H sous la présidence de Mr Guy TAECK Maire..

Nombre de membres en exercice: 9

Présents : Mrs TAECK, PERISSET, GARBE, BETHOUART, SMETS, CAFFIER (en vidéo)

Mme SOHET

Excusés : Mrs DEMORTAIN et CAPRON

Pouvoirs : Mr DEMORTAIN à Mme SOHET; Mr CAPRON à Mr PERISSET

Le Quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Michèle SOHET

°+°+°+°+°+°+°+°+°+

**Approbation du procès verbal du 09 janvier 2024 : Approuvé sans observation;**

**• Délibération : Loi APER : Définition de zones d'accélération ENR ou pas**

Lors de l'assemblée du 12 décembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de ne pas prendre de décision concernant ce dossier afin d'avoir de plus amples informations pour se prononcer.

Un document de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre a été transmis à l'assemblée afin d'appréhender la loi APER ;

Il y a lieu aujourd'hui de se prononcer sur la question et notamment définir des zones ENR ou de ne pas envisager de zones ENR dans la Commune.

Vote : 9 votants

Pour : 0 Contre : 4 H.SMETS; Y. BETHOUART; L.GARBE; G.TAECK

Abstention: 5 M.SOHET; G.PERISSET; P.CAFFIER; H.DEMORTAIN; JJ CAPRON.

**Le conseil se prononce contre la définition de zone d'accélération d'énergie renouvelable.**

- **Détermination du nombre des adjoints - Création d'un poste d'adjoint supplémentaire**

Aux termes de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au maire, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil.

Pour la Commune de Favières, le nombre d'adjoints pourrait donc être de 3.

M. le Maire indique qu'en application des délibérations antérieures, la commune a disposé de 2 adjoints, et que ce nombre peut être ramené à 3.

À ce jour, il apparaît pertinent de revoir le nombre d'adjoints de la Commune

Dans ce contexte, M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint supplémentaire.

*Mme SOHET demande ce qui motive cette demande et rappelle que lors du passage de 3 à 2 adjoints l'aspect budgétaire avait primé. Pour Mr Bethouart pas besoin d'être adjoint pour aider.*

*Mr TAECK répond qu'un conseiller s'est proposé pour le soulager. ( beaucoup de sollicitations et de réunions nécessitant la présence de personnes qualifiées sur certains aspects très techniques.....)*

*Mme Sohet va dans le sens de Mr Béthouart et précise que les conseillers peuvent être sollicités!*

Vote : 9 Votants

Pour 6 : G.TAECK; P.CAFFIER; L.GARBE; G.PERISSET; JJ CAPRON; H.SMETS

Contre 3 : M.SOHET; Y.BETHOUART; H.DEMORTAIN.

Abstention:

0

### **Le conseil se prononce pour la création d'un 3eme poste d'adjoint**

#### ELECTION D'UN 3ème ADJOINT:

Hervé SMETS se présente.

Vote : 9 votants à bulletin secret:

Vote POUR 8 Abstention : 1

**Hervé SMETS est élu.**

Hervé SMETS précise qu'il prendra en charge les agents municipaux et qu'il proposera un planning pour les activités. Yann Béthouart demande que ce soit Hervé Smets qui gère complètement les agents. Mr Le Maire acquiesce : il aura la main sur le secteur.

- **Délibération : Contrat d'assurance risques statutaires**

Chaque collectivité doit souscrire à un contrat d'assurance des risques statutaires.

Le contrat souscrit par la commune s'est terminé le 31 décembre 2023, il y a donc lieu de le renouveler :

Contrat AXA Relyens : jusqu'au 31/12/2027

Régime du contrat : capitalisation

Pour les agents affiliés à la CNRACL – Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt maladie

Vote : 9 votants

Pour : 9

Contre: 0

Abstention:0

**Le conseil se prononce pour le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires**

### Infos et questions diverses

Exposition EAUX-RIZONS peu de monde le matin mais au final une cinquantaine de personnes ont apprécié le très beau travail du photographe et son équipe.

Un article sera repris dans le lien sur les pouvoirs de police du Maire.

Yann Bethouart demande:

- que l'on prévoit l'élagage des peupliers d'Italie rue Mazurette avant que ce ne soit trop compliqué (très hauts).

- Il demande à Mr le Maire d'arrêter les créations tous azimuts ( ex mare aux grenouilles rue de la Fontaine ) et que l'on se concentre sur l'entretien de l'existant! L'épareuse ne tourne pas assez!

- Il serait bien de mettre un tuyau au fond de l'ouverture de la pâture donnant dans la Favière rue Mazurette pour faciliter l'écoulement et éviter de refaire chaque année la tranchée!

- Il demande quand sera posée la porte de la Chapelle et qui a été choisi?

Mr le maire indique que le choix de l'artisan, Mr Seret, a été fait par les monuments de France dans le cadre d'une subvention qui sera accordée pour les travaux. Il sera nécessaire de refaire la maçonnerie autour de la porte.

- Mr Béthouart demande de prévoir la réfection du chemin rue du Bosquet, environ 800m. Il pourrait peut-être obtenir une partie des matériaux, la mairie ayant les machines et " les bras" cela pourrait ne pas être trop frayeux pour la commune.

- Mme Sohet demande quand sera enfin taillée la haie au fond du cimetière? Il semble que celle-ci soit trop importante pour être faite par les employés municipaux! Problème d'accès par la pâture ?

Le problème doit être vu avant le 15 mars.

D'autres travaux sont évoqués notamment problème d'écoulement rue mazurette au niveau de l'impasse des hutteurs ( tuyau bouché?) et plus loin à l'intersection chemin de la pépinière. Voir si nécessité de creuser la route et placer un tuyau.

Les travaux de l'églises sont évoqués: la mairie a l'espoir de les voir se terminer en fin d'année. Les taux des crédits ont, quant à eux, bien augmentés.

La réunion se termine à 20h55